

1 SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

BRILLANTEUR INOX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

/

Concentration d'utilisation: /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Innovis

Kanaaldijk 255

2900 Schoten

Tél: 003236471678 — Fax: 003236443834

E-mail: info@innovis.be — Site web: http://www.innovis.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

003270245245

2 SECTION 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

R65: Nocif

2.2 Éléments d'étiquetage:

Symboles:



Nocif

Phrases de risque:

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Phrases de sécurité:

- S23:** Ne pas respirer les aérosols.
S24: Eviter le contact avec la peau.
S62: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient:

aucun

2.3 Autres dangers:

aucun

3 SECTION 3: Composition/informations sur les composants:

| | | | |
|--|-------|---|---|
| Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% hydrocarbures aromatiques | > 30% | CAS N°: EINECS: Numéro d'enregistrement REACH: CLP Classification: Phrases R: | 918-481-9 01-2119457273-39 EUH066 H304 Asp. Tox. 1 R65 R66 |
| Huile de paraffine | > 30% | CAS N°: EINECS: Numéro d'enregistrement REACH: CLP Classification: Phrases R: | 8042-47-5 232-455-8 01-2119487078-27 H304 Asp. Tox. 1 R65 |

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4 SECTION 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Toujours s'informer le plus rapidement possible auprès d'un médecin en cas de troubles sévères ou persistants.

- Contact avec le peau:** retirer les vêtements souillés, rincer la peau avec beaucoup d'eau et transporter immédiatement à l'hôpital.
- Contact avec les yeux:** rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact pour autant que cela soit possible aisément), plus transporter chez le médecin.
- Ingestion:** laisser rincer la bouche, NE PAS provoquer de vomissements et transporter immédiatement à l'hôpital.
- Inhalation:** se tenir droit, air frais, repos, et transporter immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- Contact avec le peau:** mordant, rougeur, douleur, brûlures
- Contact avec les yeux:** mordant, rougeur, mauvaise vision, douleur
- Ingestion:** mordant, respiration difficile, vomissements, ampoules sur les lèvres et la langue, douleur brûlante dans la bouche et la gorge, dans l'oesophage et l'estomac
- Inhalation:** migraine, étourdissement, malaise, gâtisme, inconscience

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

5 SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

eau pulvérisée, poudre, mousse, CO2

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

6 SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans les égouts ou dans les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

laisser boire le produit par une matière absorbante.

6.4 Référence à d'autres sections:

pour plus d'informations voir les sections 8 et 13

7 SECTION 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

traiter avec prudence afin d'éviter des fuites.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un emballage bien fermé dans un endroit fermé, à l'abri du gel et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

/




8 SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Ci-dessous, vous trouverez une énumération des constituants dangereux repris sous la rubrique 3 dont les valeurs TLV sont connues

/

8.2 Contrôles de l'exposition:

| | | |
|-------------------------------|--|---|
| Protection des voies: | pas besoin de moyens de protection respiratoire. En cas d'exposition nocive, utilisez des masques antigaz du type ABEK. A utiliser éventuellement avec une ventilation d'extraction suffisante. | |
| Protection de la peau: | manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). temps de passage > 480' Epaisseur 0.35 mm. Bien contrôler les gants avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur de la main nue. Le caractère approprié pour un lieu de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. |  |
| Protection des yeux: | garder à portée de main un flacon rince-œil rempli d'eau pure. Des lunettes de protection antipoussière bien ajustées. En cas de problèmes de traitement exceptionnels, porter un masque et une combinaison de protection. |  |
| Autres protections: | vêtements imperméables. Le type des moyens de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le lieu de travail. |  |

9 SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|---|----------------------|
| Point de fusion/trajet de fusion: | / |
| Point d'ébullition/trajet d'ébullition: | 187 °C — 211 °C |
| pH: | / |
| pH 1% dilué dans l'eau: | / |
| Pression de vapeur/20°C: | 100 Pa |
| Densité de vapeur: | non applicable |
| Densité relative/20°C: | 0,805 kg/l |
| Aspect/20°C: | liquide |
| Point d'éclair: | 66 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz): | non applicable |
| Température d'auto-inflammabilité: | 255 °C |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %): | 6,000 % |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %): | 0,700 % |
| Propriétés explosives: | non applicable |
| Propriétés comburantes: | non applicable |
| Température de décomposition: | / |
| Solubilité dans l'eau: | pas soluble |
| Coefficient de partage: noctanol/eau: | non applicable |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | non applicable |
| Viscosité dynamique, 20°C: | 1 mPa.s |
| Viscosité cinématique, 20°C: | 1 mm ² /s |
| Taux d'évaporation (n-BuAc = 1): | 0,040 |

9.2 Autres informations:

Composé organique volatile (COV): 60,00 %
Composé organique volatile (COV): 483,000 g/l

10 SECTION 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normale.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou extrêmement basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C

10.5 Matières incompatibles:

acides, bases, eau, produits d'oxydation, produits de réduction

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Ne décomposez pas lors d'une utilisation normale

11 SECTION 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Sur la préparation même: pas applicable sous directive CEE courant de préparations.

Informations générales: voir ingrédients sous rubrique 3

Toxicité aiguë calculée, LD50 orale rat: /

Toxicité aiguë calculée, LD50 dermale rat: /

12 SECTION 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

pas applicable sous directive CEE courant de préparations.

12.2 Persistance et dégradabilité:

pas applicable sous directive CEE courant de préparations.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

pas applicable sous directive CEE courant de préparations.

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de danger pour l'eau, WGK: 1
Solubilité dans l'eau: pas soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

pas applicable sous directive CEE courant de préparations.

12.6 Autres effets néfastes:

pas applicable sous directive CEE courant de préparations.

13 SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans les égouts. L'élimination doit être assurée par les instances compétentes. D'éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

14 SECTION 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU:

non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

ADR, IMDG, ICAO/IATA non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): non applicable

Numéro d'identification du danger: non applicable

14.4 Groupe d'emballage:

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: non applicable

Indications supplémentaires: non applicable

15 SECTION 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de danger pour l'eau, WGK: 1

Composé organique volatil (COV): 60,000 %

Composé organique volatil (COV): 483,000 g/l

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004: Hydrocarbure aliphatiques > 30%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

pas de données disponibles

16 SECTION 16: Autres informations:

La signification des abréviations utilisés dans la fiche de données de sécurité:

| | |
|----------------|---|
| Nr.: | numéro |
| CAS: | Chemical Abstracts Service |
| EINECS: | European INventory of Existing Commercial chemical Substances |
| WGK: | Classe de pollution des eaux |
| WGK 1: | peu dangereux pour l'eau |
| WGK 2: | dangereux pour l'eau |
| WGK3: | extrêmement dangereux pour l'eau |
| ADR: | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| TLV: | Threshold Limit Value |
| PTB: | persistantes, toxiques et bioaccumulables |
| zPzB: | substances très persistantes et très bioaccumulables |
| CLP: | Classification, Labelling and Packaging of chemicals |
| DPD: | Dangerous Preparations Directive |

La signification des Phrases R & H utilisés dans la fiche de données de sécurité:

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion **R66:** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. **H304 Asp. Tox. 1:** Peut être mortel en cas d'ngestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Raison de la révision, modifications dans les rubriques suivantes:

Sections: 2.1, 2.2

Numéro de référence MSDS:

ECM-105909,00

Cette fiche de données de sécurité concernant la sécurité est rédigée conformément l'annexe II/A de la règlement (UE) N° 453/2010. La classification a été calculée conformément à la directive 67/548/EWG européenne, 1999/45/EC et règlement 1272/2008 avec leurs amendements respectifs. Elle a été rédigée de façon très soigneuse. Néanmoins nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de quelque nature qu'il soit, provoqué par l'utilisation des présentes L'utilisateur devra procéder lui-même à une étude d'appropriation et de sécurité en vue d'une utilisation de cette préparation dans le cadre d'une expérimentation ou d'une nouvelle application.